

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 38

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

Les consultations juridiques du Centre de liaison des sociétés féminines

Créées il y a cinq ans par le Centre de liaison des sociétés féminines de Neuchâtel, les consultations juridiques sont actuellement placées sous la responsabilité de Mme Gabus-Steiner, avocate. Les consultations ont lieu chaque premier mardi du mois de 17 h. à 19 h. 30, au Restaurant neuchâtelois.

Durant la période allant du début de l'année 1957 au 2 juillet 1963, trois cent quatre-vingt-six consultations ont été données, la ville de Neuchâtel ayant fourni la grande majorité des consultantes. Les villages voisins sont cependant presque tous représentés sur les fiches; des femmes sont même venues d'autres cantons, d'Anet, de la Neuveville, de Tramelan, de Praz (Vully) par exemple.

Beaucoup de femmes disent leur satisfaction de pouvoir poser des questions sans crainte qu'on se moque de leur ignorance. Il est regrettable de constater à quel point la plupart des femmes connaissent mal leurs droits et leurs obligations en général. « On ne nous l'a jamais appris », disent-elles, et il faut bien admettre qu'elles n'ont pas tort.

Difficultés matrimoniales

Nombre de femmes ont des difficultés d'ordre matrimonial qui leur paraissent insurmontables. Le simple fait de pouvoir se confier à quelqu'un et d'en parler librement peut parfois déjà les soulager. Dans ce genre de conflit, la femme qui est plus instinctive que raisonneuse n'a souvent plus la force nerveuse nécessaire pour envisager la situation avec objectivité. Il n'est pas inutile de chercher à la dissuader d'entreprendre une action en divorce au moment où la crise est à son point culminant et où aucune autre issue ne lui paraît possible. L'écoulement d'un certain laps de temps les amènera peut-être à une vue plus objective et plus sereine de la situation.

Il faut aussi essayer de leur faire admettre que leur partenaire peut avoir une vue différente de la situation, les torts étant rarement d'un seul côté. Il y a toutefois des questions à régler sans retard, ne serait-ce que celle de l'argent que le mari doit donner à sa femme pour l'entretien de la famille, et dont il la prive alors souvent dans ces situations-là, par représailles.

La femme doit savoir à quelles conditions peut s'obtenir le divorce et surtout quelle sera la situation de femme divorcée au point de vue pension alimentaire, logement, attribution des enfants, etc.

A Genève existe un Office de consultations matrimoniales auquel les couples en difficultés peuvent s'adresser pour chercher des solutions à leurs problèmes. Une telle institution n'existe pas sous cette forme, hors cadre judiciaire. Toutefois, certains pasteurs ou laïcs sont toujours prêts à se charger de cette délicate intervention qui peut être judicieuse... à condition que les époux veuillent bien s'y soumettre.

Il faudrait pouvoir consacrer beaucoup de temps à tous les cas de difficultés d'ordre matrimonial ou familial, mais ce n'est pas du domaine spécifique du juriste.

Les femmes célibataires ont parfois beaucoup de peine à obtenir le paiement des pensions qui leur sont dues, à elles et à leurs enfants; ou bien l'exercice du droit de visite est difficile. Il faut leur indiquer les démarches à entreprendre.

Régimes matrimoniaux

Beaucoup de questions sont posées au sujet des différents régimes matrimoniaux en vigueur. Beaucoup de femmes ignorent comment se règlent les « questions d'argent » entre époux, quel est le sort de ce qu'elles ont apporté en se mariant, ou qu'elles ont hérité ensuite, ou gagné en dehors de leur ménage. Elles demandent ce qu'il en est des biens que les époux ont acquis ensemble et ce qu'il adviendra en cas de séparation par mort ou divorce.

Dans le domaine de la famille

Des renseignements sont demandés au sujet d'adoption et de tutelle et, en cas de grossesse illégitime, concernant les démarches à entreprendre en vue d'une recherche en paternité ou d'un arrangement à l'amiable.

Droit des successions

Il est courant qu'on demande comment faire un testament, s'il est possible de disposer comme on l'entend de ce qu'on possède, et quels sont les droits de succession selon les degrés de parenté ou d'alliance. Dans ce domaine, on ne peut assez conseiller aux gens de régler le plus tôt possible leurs rapports successoraux. Tant de femmes se débattent dans d'inextricables difficultés parce qu'on a toujours jugé « qu'on avait bien le temps de penser à cela » et qu'en fin de compte, on a estimé qu'il valait mieux n'y pas penser du tout.

Divers

Toutes les femmes ne sont heureusement pas aux prises avec de grosses difficultés. Elles ont parfois sur la conscience quelque « cancanage » un peu imprudent et voudraient bien savoir si elles n'avaient tout de même pas le droit de leur dire ça, puisque c'est la vérité.

Elles ne savent pas remplir leurs déclarations d'impôts ou ont fait un achat par acomptes qu'elles regrettent... Chaque fois qu'il s'agit d'un peu plus que d'un simple renseignement, il est nécessaire de leur faire un examen plus approfondi, on conseille aux consultantes d'aller trouver l'avocat de leur choix et, si une action en tribunal se révèle nécessaire il faut qu'elles sachent que même sans argent, il leur est possible de faire reconnaître leur bon droit grâce à l'assistance judiciaire gratuite.

D'après le rapport de Mme Cl. Gabus-Steiner, avocate

Boudry (Neuchâtel).

Concours de piano du Lyceum de Suisse

Le concours de piano du Lyceum de Suisse se disputera en mars 1964; il est réservé à toutes les pianistes suisses et étrangères domiciliées en Suisse depuis cinq ans. Les règlements du concours sont à la disposition des concurrentes dans les conservatoires et écoles de musique, ou au secrétariat du concours, rue Oscar-Huguenin 29.

Dessinatrices techniques

Pour la première fois depuis sa fondation, l'Ecole de mécanique et d'électricité de Couvet a décidé de recevoir des jeunes filles désirant faire un apprentissage de dessinatrices techniques.

Une féministe nonagénaine

La Fraternité de Saint-Laurent, à Lausanne, a fêté, le 29 janvier, la doyenne et la plus fidèle de ses collaboratrices, Mlle Emilie Mégroz, « tante Mico », qui, à 90 ans révolus, est demeurée vive et alerte.

M. P. Vuillemin, directeur des Œuvres sociales de la ville de Lausanne, a adressé ses vœux, fleurs et un petit cadeau à Mlle Mégroz en la remerciant de ce qu'elle a fait pour la cité. Mme Droin-de Morsier (Genève) exprima la reconnaissance de la Fédération abolitionniste internationale et du Sou Joséphine Butler envers cette fervente collaboratrice; Mlle Cornamusaz parla au nom des femmes abstinences.

Mlle Antoinette Quinche, présidente d'honneur, accompagnée de Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz), présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, adressa des félicitations et la gratitude des femmes à Mlle Mégroz, dernière survivante du comité d'initiative qui, à Lausanne, le 3 avril 1907, posa les bases de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin et lui est demeurée fidèle. Mlle Mégroz avait fait alors preuve d'audace, comme elle le fit en fondant le Chœur de dames de Lutry, en 1904, comme elle le fit en créant, à Lutry, en plein vignoble, un établissement sans alcool, « Le Singe abstinant »; elle dut à ce moment avoir recours aux bons offices de Mlle Quinche, avocate, car la préfecture de Lavaux n'approuvait guère et cette création et cette dénomination; « Le Singe abstinant » fut ouvert, rendit des services et ferma un beau jour.

Ayant appris que Mlle Mégroz se trouvait à Lutry, en 1896, pour recevoir le premier tramway et qu'elle était dans la foule qui, à Saint-François, le 6 janvier, regarda passer le dernier tramway, la direction des Tramways lausannois avait délégué à cette cérémonie M. A. Cruchet, qui offrit quelques titres de transport à la vaillante nonagénaine.

S. B.

Le Lyceum-Club de Lausanne

L'assemblée annuelle du Lyceum-Club vaudois s'est tenue, le 17 janvier, sous la présidence de Mme S. Jaccottet-Dubois, qui a salué l'adhésion de vingt et un membres nouveaux, félicité Mme Suzanne Piguet (Suzanne Derieux) d'avoir obtenu, l'an passé, le prix du Lyceum suisse. La section des lettres a organisé des conférences sur les sujets les plus divers, plusieurs livres de lycéennes ont paru au cours de l'année.

Préside par Mme Suzanne Boulénaz-du Pasquier, la section musique a préparé des récitals, des concerts, des causeries-auditions, dont il convient de souligner la haute valeur. La section des Beaux-

Arts, que préside Mme Mireille Monod-Plumettaz, groupe des professionnelles qui ont participé à des expositions à Lausanne, en Suisse, à Paris, recueillant des félicitations ou des prix en peinture, sculpture, mosaïque, céramique ou porcelaine. La section dramatique connaît une intense activité; elle a présenté vingt-huit spectacles, opérettes, comédies, opéras-bouffe.

La section montera pour l'Exposition nationale, « Bonsoir, M. Pantaléon », opéra-bouffe en un acte, d'Albert Grisard, compositeur belge (1808-1869).

La section sociale qui accueille les membres, tricote, s'occupe de la vente des pinces à linge, d'un vestiaire recueillant des vêtements chauds pour des réfugiés. La société organise, pour ce printemps, un voyage à Beyreuth avec deux représentations, « Tannhäuser » et « Parsifal ».

S. B.

L'Union des femmes de Lausanne

Sous la présidence de Mme Charles, l'Union des femmes de Lausanne, qui a tenu son assemblée générale le 16 janvier, est bien vivante, ainsi qu'en témoignent l'augmentation de ses membres et les rapports sur ses diverses activités: le Bureau juridique démontre de nombreuses difficultés conjugales, familiales et autres, tout le monde de la vie quotidienne de celles qui ne savent pas se défendre, le Bureau d'adresse pour femmes de ménage, les cours de français; le Bureau d'aide aux mères distribue des bons d'épicerie, de combustible, de vêtements, apaisant ainsi de lourds soucis chez plus d'une mère de famille.

L'assemblée a acclamé membres d'honneur Mmes Leuenberger et Bühler en reconnaissance des éminents et fidèles services rendus à l'Union pendant de nombreuses années.

Les membres ont été sollicités de contribuer à la tâche qui a assumée à l'Exposition nationale le Centre des liaisons des associations féminines vaudoises, tâche qui consistera à mettre à la disposition du personnel féminin un local de repos au Château de Vidy.

Une proposition a été faite de former une équipe d'aides aux aveugles pour des lectures, des écritures, des promenades et autres services.

M. P.

Pour les femmes à revenus modestes

Mme I. Kräyenbühl, présidente de l'Union des sociétés féminines de Lausanne, a annoncé la prochaine construction, au Bois-Gentil, de deux nouvelles habitations féminines destinées à des femmes à revenus modestes (152 appartements d'une pièce, avec cuisine et cabinet de toilette loués de 105 à 106 fr., plus le chauffage) qui coûteront plus de 4'000'000 fr.; l'Etat et la commune de Lausanne fournissent le 95 % du capital, le solde doit être trouvé par la souscription de parts sociales de cent francs, rapportant un intérêt de 4,5 %.

Parce qu'il est vice-président du Secrétariat des Suisses à l'étranger et parce que sa mère, Mme R. Heer-Dutoit, est une fidèle collaboratrice de la Lessive de guerre, M. Jean Heer, journaliste à Rivez, avait bien voulu consacrer quelques instants à la Lessive de guerre pour exposer l'étonnante évolution de la situation internationale durant ces trois dernières années, permettant d'espérer une détente, une amélioration de la situation, une consolidation de la situation de l'Europe occidentale; la menace d'un conflit majeur s'éloigne.

S. B.

La lessive de guerre

La lessive de guerre de Lausanne a tenu son assemblée annuelle, le 9 janvier, au Carillon, sous la présidence de Mme Germaine Duboux-Fonjallaz.

Dans ses locaux de l'ancienne Ecole de médecine, le lundi et le jeudi matin, la Lessive de guerre reçoit, trie, fait laver, recommande ou remplace le linge que lui adressent des soldats sans famille, venus de tous les continents, y compris le Vénézuéla et la Thaïlande; il arrive que des civils seuls au monde demandent à la Lessive de guerre de s'occuper de leur linge, mais cette dernière ne sait à qui les renvoyer. L'an passé, ont été reçus 621 sacs, lavés 7351 pièces dont 291 ont dû être remplacées.

Directrice de musique

Mlle Marianne Nicolet, de Payerne, vient d'obtenir le diplôme fédéral de directrice de musique d'instruments de cuivre; elle est la première femme de Suisse à recevoir cette qualification.

Logements actuels et évolution des structures familiales

L'Association vaudoise des citoyennes avait organisé, le mercredi 5 février, un forum sur le thème « Logements actuels et évolution des structures familiales ». Le débat avait été mis sur pied pour commémorer le 1er février 1959, date à laquelle les citoyennes vaudoises obtinrent le droit de vote sur le plan communal et cantonal.

M. Roger Nordmann, qui présidait le forum, Mlle Suzanne Bonnard, membre de la commission d'urbanisme du canton de Genève, M. J.-P. Desarzens, architecte-urbaniste, Lausanne, M. Richard, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce étaient réunis autour du micro.

On arriva très vite à la constatation que nos logements ne répondent pas aux nécessités de la vie familiale actuelle par leur surface, leur insuffisance d'insonorisation et d'équipements collectifs. On évoqua les difficultés financières contre lesquelles se heurte une réalisation satisfaisante et l'on avança le chiffre de 180 à 200 fr. coût de l'insonorisation d'une seule pièce!

La préfabrication résoudrait bien des problèmes, sans doute, mais elle se heurte en Suisse à l'opposition de la population et à la dimension même de notre pays qui limite forcément la construction de très grands immeubles, rendue souvent aussi impossible par les réglementations communales ou cantonales.

Enfin, on déplora le fait qu'aucune enquête sociologique n'ait encore été effectuée chez nous pour se faire une idée des besoins réels d'une famille au point de vue logement. Quelques précisions furent aussi données concernant la construction de logements à loyers modérés dans le canton de Vaud.

GENÈVE

Venise et la Méditerranée

Pour sa première séance de 1964, l'Union des femmes a eu le plaisir d'entendre un de ses membres, Mme J. Reverdin, conter une croisière faite récemment. Elle évoqua d'abord les trésors de l'Exposition de Venise, qui fut un événement artistique en 1963. Les voyageurs s'en allèrent ensuite par l'Adriatique, le sud de l'Italie, la Sicile, Naples, enfin Gibraltar, admirant tant de sites où les générations et les civilisations successives ont laissé de profondes empreintes.

Cérémonie de chandelles

Le vendredi 24 janvier, le club des femmes de carrières libérales et commerciales a célébré la cérémonie de chandelles. Cette cérémonie a lieu en février, dans tous les clubs du monde et, ce soir-là, après avoir allumé les chandelles et pris un repas en commun, les membres traitent un même thème de réflexion.

Cette année, on méditait « Plein développement des ressources humaines ». Tout d'abord, Mlle Frauchiger a parlé du développement des ressources intellectuelles propres à chacune, puis Mlle Muriset, ce que nous pouvons faire pour autrui, pour l'aider dans son développement.

Le programme de la première partie offrait des œuvres d'Henri Gagnebin, Wolf, Honegger, Sutermeister. En deuxième partie, des lieder de Strauss, Schumann et Wolf permirent d'apprécier le talent de Mme Du Pasquier, tandis que, au piano seul, M. Boulénaz avait interprété avec bonheur des œuvres de Sutermeister, en première partie.

Ce récital fut vivement applaudi.

Récital

Deux artistes lausannoises, Mme Suzanne du Pasquier, cantatrice et M. Pierre Boulénaz, pianiste, ont donné, au Lyceum, le 2 février, un récital qui avait attiré un nombreux public.

Le programme de la première partie offrait des œuvres d'Henri Gagnebin, Wolf, Honegger, Sutermeister. En deuxième partie, des lieder de Strauss, Schumann et Wolf permirent d'apprécier le talent de Mme Du Pasquier, tandis que, au piano seul, M. Boulénaz avait interprété avec bonheur des œuvres de Sutermeister, en première partie.

Ce récital fut vivement applaudi.

Un jeune prodige

Sous les auspices du Consulat de Turquie, s'est ouverte, à la galerie Difar, rue Etienne-Dumont, une exposition qui doit être présentée aussi à Paris et à Londres.

Il s'agit des œuvres d'un jeune prodige de 8 ans que le gouvernement turc pousse, en lui permettant de faire des études approfondies.

Les dessins de Bedri Bay Kaus sont précoces, mais c'est son don d'imagination qui, pour l'heure, frappe le visiteur. Il travaille des deux mains, dit-on. Les esquisses guerrières, les croquis « portraillés » laissent augurer la belle carrière de peintre que nous lui souhaitons. La gloire est souvent tardive, mais pour lui, elle semble promise assez tôt si un plus juste équilibre des idées créatrices coordonne le travail de cette très intéressante documentation.

Renée Gaillard

Radio et télévision

Les membres de l'Union des femmes ont eu le privilège d'entendre, le 5 février, une conférence passionnante. Mme Schmid-Kreis, chef des émissions parlées à Radio-Genève, leur a donné quelques aperçus sur la radio et la télévision.

A travers la radio romande, elle a parlé des radios d'autres pays, notamment de celles de France, de Belgique, du Canada qui ont formé avec la nôtre la Communauté radiophonique de langue française. Le but de cette communauté est d'unir les efforts et les ressources, en pratiquant des échanges, par exemple.

Si l'on compare la télévision et la radio, on constate que cette dernière est supérieure par son instantanéité et par le fond continu de son programme pour l'Europe. La radio a aussi l'avantage de suivre l'auditeur partout tandis que la TV réclame l'immobilité du spectateur.

La radio a renoncé à des documents d'actualité pris directement par des reporters et elle se dirige vers des émissions de commentaire des événements. Elle a un rôle important à jouer dans le domaine de la culture. Par elle, l'auditeur est incité à réfléchir, à faire un effort, à apporter sa collaboration à l'émission du spectateur.

En poésie et en musique, la radio est plus valable que la TV. Une des missions de la radio est d'ouvrir ses portes aux poètes et de rechercher de nouveaux auteurs. Actuellement, la radio romande a attiré une quarantaine de nouveaux écrivains et elle les aide à se faire connaître.

De nombreuses questions furent posées à la conférencière, prouvant l'intérêt qu'on avait pris à son exposé; elle fut remerciée par de chaleureux applaudissements.

A. C.



GENÈVE

Vice-présidente au Grand Conseil

La députée sociale, M^{me} Emma Kambacher, avocate, a été élue, par 75 voix contre 58, vice-président du Grand Conseil. Elle est la première femme de Suisse à assumer cette fonction. Nous félicitons vivement M^{me} Kambacher, qui fait partie, depuis des années, du comité de direction de notre journal.

Mercredi 26 février

Genève

Association des commis, 10, rue du Perron, à 20 h. 15 - Assemblée générale de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales.